



Mairie de Groissiat

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 JUILLET 2020

**Présents :** Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Déborah Beauchesne, Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Hervé Amiot, Sébastien Brulhart, Laurent Delley, Fabien Dugas, Xavier Faivre, Jean Neto.

**Secrétaire de séance :** Madame Magalie GAILLOT.

**Date de convocation :** 02 juillet 2020

### Approbation du compte rendu de la séance du mardi 02 juin 2020

### Compte rendu des décisions du Maire

. **26 juin 2020** : demande de subvention Opération : construire une ressource forestière pour l'avenir. Travaux de plantation en plein. Parcelle C 311p – 312 – 313p et 974p. Montant demandé 2064 €. Coût des travaux TTC : 5 107.00 €

. **01 juillet 2020** : signature d'un bail d'une durée de six ans pour la location du logement communal T3 vacant, 84 route de Château Covet.

### Comptes rendus des commissions

#### 1/ Commission finances – juridique – informatique :

##### ● Finances

Présentation d'un budget communal : budget primitif, fonctionnement/investissement; décisions modificatives, principes budgétaires... Présentation du budget de Groissiat 2020.

##### ● Informatique :

Prévoir entretien du matériel à l'école pendant les vacances scolaires  
commande IPAD pour les maternelles

##### ● Divers :

Répartition des différents dossiers à traiter notamment le cimetière, les photocopieurs, Orange, mise à jour du document unique, organigramme des clés , suivi du fichier du matériel technique

Prochaine commission : 21 juillet à 18H30.

#### 2/ Commission travaux – forêt :

##### ● Travaux :

##### En cours :

Une liste de travaux non exhaustive, de désherbage et nettoyage espaces verts, suite visite d'une partie de la commune par Patricia et Hervé, a été fournie aux services techniques à réaliser si possible avant la période des congés.

Inventaire des panneaux sur l'ensemble de la commune à venir pour ensuite les nettoyer et/ou en changer si nécessaire  
Campagne "point à temps" à venir par les services techniques pour boucher les trous, ne pas hésiter à signaler les trous pour ne pas en oublier

La réparation de la rue H Piquet suite travaux APTAR a été effectuée.

Reprise de contact avec ORANGE au sujet du câble de téléphone d'Ijean posé à terre dans la forêt proche de la cascade

##### A venir :

Parking mairie, problème de rétention d'eau dans certaines zones et réfection de l'enrobé. Des consultations sont en cours.  
Aménagement cimetière afin d'afficher dans un premier temps la réglementation, fin de concessions à signaler et dans un second temps prévoir embellissement, colombarium...

A voir pour plus tard : aménagement côté vieil Alex , envisager des travaux d'embellissement et éventuellement des places de stationnements pour les riverains (maisons mitoyennes)

##### ● Forêt :

CR réunion avec ONF du 09/06/2020 avec Christelle GALLETTI

Commune de Groissiat propriétaire de la forêt et ONF gestionnaire / L'ONF suit un programme prévu de 2013 à 2032 en l'adaptant en fonction des aléas (climat, maladies...)

Document fourni en début d'année pour travaux prévus sur l'année

La commune doit être informée de la vente de parcelles mitoyennes aux parcelles communales et a droit de préemption  
Une convention est actuellement à l'étude au service juridique de l'ONF pour passage sur commune de Groissiat de la fibre pour Apremont / L'ONF a déterminé les travaux nécessaires pour éviter les problèmes ensuite (enfouissement suffisant pour permettre aux engins de circuler, renforts en béton pour éviter le ruissellement...)

Envisager selon disponibilités, si possible avant fin d'année, une sortie forêt du conseil municipal avec Christelle Galletti de l'ONF pour explication sur la forêt et sa gestion.

### **3/ Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social :**

#### **● Affaires scolaires :**

Obligation d'accueillir tous les élèves à partir du lundi 22 juin en respectant une distanciation de 1m entre chaque bureau  
La distribution des dictionnaires aux CM2 a été organisée par le sou des écoles le 2 juillet.

Déborah Beauchesne est nommée référente pour les affaires scolaires. Elle fera le lien entre les familles et les élus.

#### **● Périscolaire :**

Reprise de la cantine avec 2 ATSEM, d'abord avec des repas froids puis chauds à partir du lundi 22/06.

Le centre aéré d'Echallon ouvre finalement du 6 au 31 juillet (fermé les 13 et 14) et du 24 au 28 août.

Le centre d'Arbent accueille les enfants de Groissiat mais impérativement en semaine complète.

Martignat accueille également les enfants de Groissiat. Il a été demandé aux conseillères ayant des enfants scolarisés de diffuser ces infos auprès des parents qui recherchent des centres pour cet été.

Les formulaires et règlements de la rentrée de septembre 2020 se trouvent sur le site.

#### **● Vie associative**

Nous sommes toujours dans l'attente de nouvelles directives, tous les projets évoqués ci-dessous sont à mettre au conditionnel.

Fête du village : En raison du contexte exceptionnel et du peu de temps restant pour l'organisation, une version simplifiée est envisagée, format habituel apéritif et en principe tartiflette. Une réunion regroupant toutes les associations aura lieu le Mercredi 8 juillet à 19h. Pour animer en parallèle, sans faire appel à des prestataires extérieurs compte-tenu de la situation, plusieurs idées sont évoquées : marché des créateurs, démonstration de tissage, de ferronnerie, de patchwork, chants de la chorale... donner la priorité aux talents locaux.

Vide grenier : afin de redynamiser cet événement, un changement de date est proposé. Il se tiendra le samedi 5 septembre après-midi.

Fête de la bière du Sou des Ecoles : aura lieu le 10 octobre.

Noël : Dimanche 13 décembre. Pour cette année il semble plus facile d'organiser des ateliers plutôt qu'un spectacle. Plusieurs propositions : maquillage, sculpteur de ballons, magicien...

Xavier Faivre est nommé référent pour les associations.

Constitution nouveaux bureaux des associations Parc Loisirs et ASG changés avant confinement, n'ont pas été formalisés auprès de la mairie, les relancer (Patricia D).

#### **● Social : RAS**

### **4/ Commission cadre de vie – environnement – citoyenneté : jeudi 18 juin 2020**

#### **● Cadre de vie**

Point sur le site internet et mise à jour des rubriques.

#### **● Environnement**

Consultation pour la mise en place de Totem signalétique (indication Mairie, école...) Pour le centre de loisirs, l'implantation du totem sera intégrée dans le futur projet de réhabilitation de la rue Hippolyte JOBIN (secteur allant du carrefour mairie à la voie ferrée)

Consultation pour la réalisation de panneaux qui seront posés dans les zones de tri sélectif.

La journée village propre se déroulera le 26 septembre 2020 (sauf avis contraire des services de l'état dû à la pandémie)

#### **● Citoyenneté**

Organisation réunion avec les référents participation citoyenne le 9 Juillet à 20.00 H. Il y sera, entre autres, question des incivilités qui sont constatées de façon récurrente. C'est intolérable et les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour les faire cesser.

#### **● Sécurité**

Mise à jour du plan communal de sauvegarde en cours. Le projet de composition des cellules devant être activées en cas survenance d'un événement grave est validé par le conseil municipal. Chacun prend note de son appartenance soit à la cellule alerte-communication, soit à la cellule sociale, soit à la cellule logistique – évaluation. Afin d'appréhender les missions des uns et des autres, une présentation complète du Plan Communal de Sauvegarde sera faite par Hervé Amiot lors du conseil de septembre.

#### **● Divers**

Projet de mise à jour du plan de la commune (avec indication des bornes incendies)

Problème de circulation route du puits: vitesse excessive ainsi que le passage des véhicules entre les ralentisseurs. Cette route étant de la compétence du département, ce point sera soulevé avec eux.

### **Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité**

#### **Commission Communale des Impôts Directs : proposition de listes de contribuables titulaires et suppléants**

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal doit dresser deux listes de douze contribuables chacune parmi lesquels les membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs seront choisis par la direction départementale des finances publiques.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, établit les deux listes suivantes :

#### **Titulaires :**

1 / Mme Monique ROY – 165 Grande Rue 01100 GROISSIAT

2 / M. Jean-Luc MARRON -1 place Saint Cyr – 01100 GROISSIAT.

3 / M. Laurent DESSOLIN – 86 Voie Romaine – 01100 GROISSIAT

4 / Mme Evelyne MORAND - 26 Impasse du Crêt Joyeux – 01100 GROISSIAT

5 / M. Dominique OFFREDI – 163 Chemin d'JEAN – 01100 GROISSIAT

6 / M. Michel BEVAND – 93 Rue Entre les Haies – 01100 GROISSIAT

7 / M. Eric ROPOSTE – 101 Impasse des Colombes – 01100 GROISSIAT

- 8 / Mme Marie Josette DUBOURGET – Grande Rue – 01100 GROISSIAT  
9 / Mme Odile CERTAIN – Passage Jean Moulin -01100 GROISSIAT  
10 / Mme Frédérique MACHURAT – 137 Chemin du Moulin de Nerciat – 01100 GROISSIAT  
11 / M. Michel PIOVATI - 89 Rue Vivaldi – 01100 GROISSIAT  
12 / M. Hervé AMIOT - 575 Route du Briay – 01100 GROISSIAT

#### **Suppléants :**

- 1 / Mme Pascale AMORIM – 124 Rue de la Buchaille – 01100 GROISSIAT  
2 / Mme Nathalie DUTHEL – 248 Impasse du Golet – 01100 GROISSIAT  
3 / Mme Stéphanie VOLLE – 78 Route du Briay – 01100 GROISSIAT  
4 / M. Xavier FAIVRE – 39 Rue de l'Ancienne Mairie – 01100 GROISSIAT  
5 / Mme Sandrine MASTRONARDI -39 Impasse du Golet – 01100 GROISSIAT  
6 / Mme Déborah BEAUCHESNE – 139 Rue du Bief - 01100 GROISSIAT  
7 / M. Sébastien BRUHLART - 305 Rue des Montaines – 01100 GROISSIAT  
8 / M. Laurent DELLEY - 461 Rue Hippolyte Jobin - 01100 GROISSIAT  
9 / M. Manuel OLLIER – 119 Rue des Crétaz – 01100 GROISSIAT  
10 / M. Elie GENIN – 7 Passage Jean Moulin – 01100 GROISSIAT  
11 / M. Jean NETO – 120 Rue du Praillon – 01100 GROISSIAT  
12 / Mme Magalie GAILLOT – 264 Rue des Montaines – 01100 GROISSIAT.

Ces listes seront transmises aux services de la direction des services fiscaux de l'Ain.

#### **Désignation des délégués auprès des divers organismes dont la Commune de Groissiat fait partie.**

En complément des nominations effectuées lors du conseil municipal du 2 juin 2020, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de désigner :

- . un deuxième délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain : Laurent DELLEY.
- . un référent au SR3A : SYNDICAT DE LA RIVIÈRE D'AIN AVAL ET DE SES AFFLUENTS : Sébastien BRULHART

#### **Accroissement temporaire d'activité - Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif en application de l'article 3 1° de la loi n°84-53 de la loi du 26 janvier 1984**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que le service administratif connaît un surcroît d'activité en raison de la mise en place de la nouvelle équipe municipale impliquant la restructuration et la réorganisation de certaines missions d'une part, et à la multiplication de mesures et de circulaires dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 d'autre part,

Il y aurait lieu, de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil et de secrétariat à temps complet ;

Considérant que cet emploi a été pourvu à compter du 1er juillet 2020 pour faire face à l'urgence dans l'intérêt du service public.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif principal de deuxième classe (catégorie C) pour accroissement temporaire d'activité pour un poste d'agent d'accueil et de secrétariat à compter du 1er juillet 2020 pour une durée de trois mois, renouvelable dans les limites prévues par la loi.

- de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires.

- de décider que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire C2 des adjoints administratifs principaux de deuxième classe.

- d'habiliter Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **Avis du conseil municipal relatif à la demande d'enregistrement présentée par la SAS Ets Georges DAVID en vue de l'extension d'une installation de stockage de matières plastiques à BELLIGNAT.**

Madame le Maire explique, qu'en application du Code de l'Environnement, une demande d'enregistrement a été présentée par la SAS Ets Georges DAVID en vue de l'extension d'une installation de stockage de matières plastiques à BELLIGNAT, impasse des Merciers, zi sud ouest.

Suite à cette demande, le Préfet de l'Ain a ouvert une procédure de consultation du public pour une durée allant du 15 juin au 10 juillet 2020 inclus.

Durant cette période, le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Bellignat

L'avis du conseil municipal de Groissiat, commune limitrophe, est requis dans le cadre de cette procédure.

Madame le Maire présente le dossier aux conseillers et précise qu'elle n'a aucune observation.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable concernant ce dossier sous réserve que l'entreprise DAVID respecte la réglementation en vigueur.

## **Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1er janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres et marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . D'accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- . D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- . D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- . D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Groissiat.

## **Informations communales et communautaires**

### **. Communales :**

- . Une lettre d'information à la population est en cours de rédaction. Sa distribution est prévue semaine 30 ou 31.

### **. Communautaires :**

- Deux conseils communautaires sont prévus : le premier aura lieu le 16 juillet et aura pour objet d'installer le conseil communautaire. Le second se tiendra le 23 juillet.
- l'aire de covoiturage de Groissiat sera bientôt terminée mais la date d'ouverture n'est pas connue.

## **Questions diverses**

Madame le Maire rappelle qu'elle a organisé, dans le respect des mesures sanitaires, les deux réunions suivantes :

- . Réunion avec les responsables associatifs le mercredi 08 juillet pour envisager la suite du calendrier 2020.
- . Réunion des référents du dispositif Participation Citoyenne le jeudi 09 juillet pour faire le point des besoins en présence du conseil municipal.

Elections sénatoriales : Le conseil municipal va se réunir le 10 juillet pour désigner les délégués et suppléants issus du conseil municipal, qui seront chargés de voter lors de l'élection qui aura lieu le 27 septembre prochain.

### **. Prochaine réunion de conseil municipal.**

- mardi 08 septembre

Suivent les signatures du registre et la séance est levée à 20h20.

**Le secrétaire de séance  
Magalie GAILLOT**

